



Une charte des

Dans le bassin versant de l'Oudon, un outil original de diffusion de l'information auprès des agriculteurs fait évoluer les pratiques pour réduire les pollutions. Il est orchestré par le syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions (49).

POUR lutter contre la pollution de ses eaux, le bassin versant de l'Oudon s'est doté d'une charte des préconisateurs. Cette charte est issue d'un accord conclu par les orga-

nismes professionnels agricoles sur une même orientation des conseils. Mine de recommandations parfois très pointues, elle balaie un spectre très large, de la fertilisation à l'assolement, de la gestion des prairies à

l'aménagement spatial, avec pour objectif de fond la bonne utilisation et la limitation des intrants. Comme le rappelle pourtant Daniel Beylich, président de la commission locale de l'eau du bassin de l'Oudon, « des



« Ne pas traiter et ne pas mettre de l'engrais systématiquement, cela vient naturellement quand on fait le tour des parcelles » Jérôme Caillère, technico-commercial, coopérative des agriculteurs de la Mayenne. À droite, Joël Ronsin, agriculteur à Montguillon (49).

Plus de 80 préconisateurs sur le terrain

C'est en 2010 que débute la rédaction de la charte, sous l'impulsion de la commission locale de l'eau (CLE) avant qu'elle ne trouve avec le syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions (Symbolip) une structure porteuse. La charte est signée le 31 mars 2011, date à laquelle démarrent les premières sessions de formation. Ce sont aujourd'hui 86 préconisateurs qui sont formés et qui visitent les 2 500 exploitations du bassin versant de l'Oudon, qui totalise 800 kilomètres de cours d'eau. La charte, qui est inscrite dans le contrat de territoire Araize-Chéran, compte aujourd'hui 21 signataires qui la mettent en œuvre et 10 autres qui la soutiennent. Son animation et sa rédaction ont coûté 22 500 €.

préconisateurs

tentatives, il y en a eu, des manifestations, des regroupements, des documents. Pour des résultats à chaque fois insuffisants ». Il a donc fallu imaginer un mode de diffusion des idées efficace et nouveau. L'originalité de la méthode retenue est de s'appuyer sur les interlocuteurs privilégiés des agriculteurs : leurs conseillers. C'est parmi ces professionnels qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance, parmi ces négociants, chambres d'agriculture, coopératives, centres de gestion et

contrôle laitier, qu'ont été recrutés les préconisateurs.

Un langage et un discours communs

Jérôme Caillère est l'un d'entre eux. Technico-commercial pour la coopérative des agriculteurs de la Mayenne, il sait que sa parole sera plus écoutée que celle d'un bureaucrate anonyme. « Ce n'est pas d'une réunion autour d'une table que sortent nos

conseils, mais en faisant le tour des parcelles. »

Son homologue Samuel Guis, conseiller en agronomie spécialisé dans les phytosanitaires, souligne que le conseil délivré est d'autant plus pertinent qu'il est personnalisé. Exemple : « En calculant la densité de pucerons au mètre carré sur une parcelle, nous savons de quel côté du seuil nous sommes. Et s'il faut intervenir, nous le faisons avec un produit choisi et le plus respectueux possible



Jean-Louis Aubert

du milieu. » Joël Roncin, éleveur à Montguillon, dans le Maine-et-Loire, apprécie cette façon de procéder. « Nos préconisateurs nous suivent tout au long d'un cycle de culture, leur action est cohérente. » Et surtout ils parlent tous d'une même voix.

Comme l'explique Pierre-Marie Heulin, vice-président du Symbolip: « Chaque organisme signataire a obligation d'envoyer ses agents en formation au moins une fois par an. » Ces sessions, en même temps qu'elles offrent aux agents de terrain une meilleure connaissance du fonctionnement de leurs cours d'eau, impriment à leurs préconisations une direction commune et maîtrisée.

Convaincre sur le terrain

Une charte, des préconisateurs et un plan d'action, c'est bien ce qu'il fallait pour le bassin versant de l'Oudon, sensible chevelu de cours d'eau peu profonds. Pierre-Marie Heulin revient sur ses enjeux du territoire: « Il y a trop de nitrates dans l'eau et nous nous battons pour que le captage voisin de Segré puisse continuer d'alimenter en eau potable les 4200 foyers environnants. De plus, présentant des teneurs en résidus de phytosanitaires trop importantes, l'eau a besoin d'un gros traitement très coûteux. » En attendant les premiers bilans chiffrés, quel retour les préconisateurs ont-ils des agriculteurs? Samuel Guis se souvient qu'il a fallu convaincre les plus sceptiques qu'il était possible de diminuer les intrants sans produire moins, « quitte à expérimenter des zones témoins recevant moins d'apports. » D'autres, plus sensibles à la cause environnementale, ont été confortés dans leurs convictions. C'est le cas de Christian

Perrois, de l'association biodiversité agriculture sols et environnement, un organisme signataire de la charte. Voilà dix ans qu'il pratique les sols couverts, le travail minimal du sol et les rotations longues. S'il convient que « ce qui retient certains, c'est la peur d'un rendement moindre », il imagine la solution: « former, aller voir sur le terrain et expliquer. » Tout est là. ■



Le syndicat de l'Oudon met en place un partenariat avec les conseillers agricoles pour accompagner les évolutions de pratiques sur les exploitations du bassin. Une charte est signée en 2011. Objectif : réduire les pollutions diffuses.



Rachel Labrunie,

chargée de la qualité de l'eau au Symbolip, est la cheville ouvrière de la charte des préconisateurs. Elle pense déjà à l'avenir d'un outil qui devra évoluer.

« La charte n'est pas une simple lettre d'intentions »

• Cette charte a-t-elle été difficile à mettre sur pied ?

Rachel Labrunie : Il a fallu appliquer une politique des petits pas, mais nous avons bien avancé. Quelques allers-retours ont été nécessaires avant d'aboutir à un texte que tous puissent signer. Seulement deux organismes ont préféré rester en dehors de la charte, c'est un beau résultat.

• La considérez-vous comme un succès ?

R.L. : Les formations ont très bien fonctionné et la diversité des préconisateurs est satisfaisante. La plus grande réussite est d'avoir réussi à toucher la quasi-totalité des 2500 exploitations du bassin. C'était fondamental. Le problème de l'eau est systémique, il exige des actions globales et concertées.

• Que dire de l'aspect politique de cette charte ?

R.L. : Les orientations données par la charte sont fortes. C'est aussi pour éviter qu'elle se contente d'être un document signé que nous y avons greffé une formation obligatoire. Ainsi tout organisme désirant continuer à s'afficher « signataire de la charte » doit-il envoyer ses agents en formation et poursuivre réellement son engagement.

• N'y a-t-il pas une certaine contradiction à demander à des commerciaux de promouvoir des pratiques alternatives ?

R.L. : C'est pour cette raison qu'il faut aller au-delà de la simple lettre d'intentions. Mais les mentalités évoluent et certaines entreprises comprennent que la politique du chiffre est dépassée. La santé économique des

exploitations commence à être la référence, plutôt que le volume d'intrants vendus. D'autant plus que le prix des engrais et des phytosanitaires augmente.

• Comment la charte peut-elle évoluer ?

R.L. : Elle n'est pas une finalité en soi. Il faudra certainement à un moment ou un autre en réécrire une partie. L'important est de garder sa dynamique, maintenir son intérêt et la faire vivre. Peut-être pourrions-nous aller vers des diagnostics encore davantage personnalisés dans les exploitations ? ■



« Grâce à cette charte on a tous les mêmes niveaux d'informations et on véhicule les mêmes messages »

Sylvie Lechat,

animatrice, service environnement Cerfrance Mayenne-Sarthe.

De gauche à droite, Sylvie Lechat, Joël Ronsin, éleveur à Montguillon et Samuel Guis, conseiller en agronomie, chambre d'agriculture du Maine-et-Loire.